

Bonne Année





SOMMAIRE

A nos fourneaux

Le Père Noël n'a oublié personne

Le tableau de chasse de Fabien

Reconnaissance pour bons et loyaux services

La commune s'agrandit



Chers Saulzétouais,,

L'année 2005 vient de se terminer et 2006 arrive avec l'application de la loi sur l'eau de 1992 qui impose aux collectivités locales le contrôle des assainissements individuels. Le SIVOM Sioule et Bouble vient de créer un SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Pour le petit nombre d'habitations non raccordées au réseau collectif, la commune a décidé de confier le contrôle de l'assainissement au SIVOM 2006, verra le raccordement de la rue « sous les vergers » à la station d'épuration et également le changement d'une partie du réseau vétuste « rue du lavoir ».

Pour la qualité de notre eau potable, le SIVOM Sioule et Bouble va construire une unité de traitement de l'arsenic sur le périmètre du puits de captage de « Louchadière » ce qui va certainement conduire à une majoration du prix de l'eau dans les années à venir.

Les travaux d'aménagement pour la sécurité du bourg sont terminés, la vitesse s'en trouve donc réduite ce qui satisfait les riverains. En outre, le Préfet a pris l'arrêté d'utilité publique pour l'aménagement d'un rond point au carrefour de la RN9, D42 et D27 suite à l'enquête publique.

Beaucoup de personnes passent en mairie pour demander des terrains à construire. Face à une offre faible, la création d'une carte communale pourrait peut être permettre de trouver ou de libérer des terrains.

Je tiens qui plus est à remercier l'équipe qui met en page ce petit journal d'information communale.

J'en profite aussi pour présenter mes vœux personnels et ceux du conseil municipal, de bonne et heureuse année 2006 à toutes les saulzétouaises et saulzétouais. J'espère que cette année sera pour vous tous pleine de bonheur, de santé et de joie.

Bonne année à tous.

Daniel Tagornet

VOIRIE

Cette année, le plus gros chantier de voirie a été l'aménagement de la RD 27 avec l'implantation de 3 plateaux traversants, d'un îlot axial et de bandes sonores à l'entrée du village. Ces équipements associés à une limitation de la vitesse ont permis de sécuriser la traversée du village et notamment les zones fréquentées par les enfants et les piétons.

On peut voir nos petits écoliers traverser la chaussée plus sereinement lorsqu'ils vont de l'école à la cantine.



D'autres travaux de voirie ont été exécutés : la rue de la Dame Jaune et une partie de la rue des Diagôts ont bénéficié d'une réfection en enrobé.

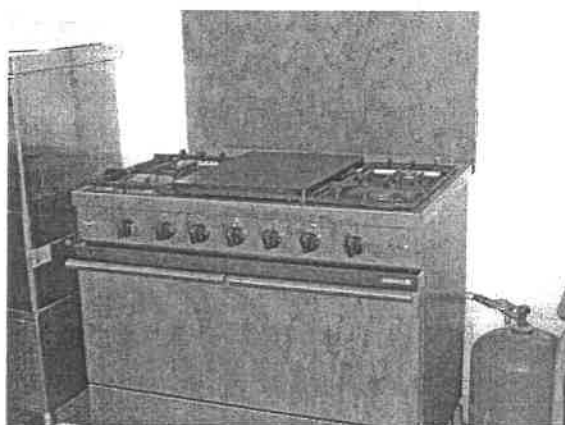
Le chantier d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue des Billys prévu au programme 2005 a pris un peu de retard mais il est en cours de réalisation.

Bâtiments

L'année 2004 avait été riche en travaux et rénovations, le petit journal N° 21 de février 2005 en avait fait état.

Aussi, cette année 2004 avait consommé les subventions possibles des années 2004 et 2005 et de ce fait les travaux et achats de l'année écoulée n'ont pas été conséquents.

On note cependant l'acquisition d'une cuisinière adaptée à notre salle polyvalente, qui semble donner satisfaction à tous ; la remise en état des croix du cimetière a aussi été réalisée.



Les besoins 2006 touchent tous les bâtiments communaux, aussi seuls les travaux et réalisations les plus urgents seront pris en compte.

La grêle et les années qui passent ont eu raison des bardeaux constituant la toiture de la salle polyvalente, aussi pour que l'on continue à s'y sentir au chaud, elle a besoin d'une nouvelle couverture. Il en est de même pour l'atelier de Fabien qui jouxte la mairie.

La mise aux normes à la salle polyvalente de notre installation de gaz doit également être impérativement réalisée.

Voilà pour les travaux urgents.

Ensuite et en fonction des crédits disponibles d'autres travaux seront envisagés.

Il serait bien, en effet, dans la cuisine de notre salle polyvalente de poser des stores aux ouvertures tournées vers le soleil, de changer les tables et les chaises des petits et d'acquérir un micro ondes.

Dans la salle, elle même, l'installation d'un rideau occultant sur l'ouverture ouest est souhaitable.

A l'église, il serait nécessaire de rénover la nef côté RD 27 et de poursuivre la mise en place du crépi.

A l'école, la conservation des anciennes toilettes passe par des modifications et des travaux de maçonnerie.

La porte d'entrée du logement communal du 1^{er} étage est à changer.

Enfin, la remise en état de la salle de la cure serait également utile.

FINANCES COMMUNALES 2005

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Total des dépenses</i>	334 867.00	<i>Total des recettes</i>	334 867.00
011 Charges à caractère générale	107 194.00	70 Produits des services	1 325.00
012 Charges de personnel	76 100.00	73 Impôts et taxes	112 663.00
65 Autres charges	60 300.00	74 Dotations	83 558.00
66 Charges financières	10 684.00	75 Autres produits	10 400.00
67 Charges exceptionnelles	15 336.00	013 Atténuation de charges	2 000.00
023 Virement investissement	65 253.00	76 Produits financiers	707.00
		Résultat reporté	124 214.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Total des dépenses</i>	467 379.00	<i>Total des recettes</i>	467 379.00
Remboursements emprunts	28 332.00	Subventions	45 504.00
Matériel	2 080.00	Remboursement TVA	4 000.00
Travaux bâtiments	33 745.00		
Voirie	49 000.00	Virement fonctionnement	47 120.00
Aménagement RD27	48 331.00	Affectation	339 631.00
Résultat reporté		Résultat reporté	31 124.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Total des dépenses</i>	36 754.00	<i>Total des recettes</i>	36 754.00
011 Charges à caractère générale	9 000.00	Redevances assainissement	5 800.00
68 Amortissements	6 256.00	Participations branchements	2 000.00
66 Charges financières	1 856.00	Subvention équilibre	15 336.00
023 virement investissement	19 642.00	Résultat reporté	13 618.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Total des dépenses</i>	105 053.00	<i>Total des recettes</i>	105 053.00
Remboursement emprunts	3 397.00	Subventions	79 155.00
Travaux	101 656.00	Amortissements	6 256.00
Résultat reporté		Virement de fonctionnement	19 642.00

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

<i>TAXES</i>	<i>TAUX</i>	<i>PRODUIT</i>
Taxe d'habitation	11.55 %	30 665
Foncier bâti	11.93 %	23 049
Foncier non bâti	34.95 %	22 158
Taxe professionnelle	10.65 %	22 791
TOTAL		98 663

CCAS

Les visages parlent d'eux-mêmes et disent la joie des aînés à se retrouver comme tous les ans à pareille époque en ce dimanche 23 octobre autour d'un copieux repas et d'une table colorée ; ils ont été accueillis par Monsieur le Maire qui dans son petit mot a regretté la maladie des uns, la disparition des autres ; le souvenir de Monsieur Moëny, notre ancien maire, a été évoqué avec une émotion toute particulière.

Il a également invité chacun à profiter au mieux de cette journée, du menu alléchant concocté par les soins d'un traiteur de Gannat, de l'animation de deux compères férus d'accordéon et de chansons célèbres, de la table joliment habillée de pommes de pins aux couleurs chatoyantes.

Tous ont bien reçu le message et ont fait de leur mieux pour contribuer à la bonne ambiance dans laquelle s'est déroulé ce sympathique repas.



11 novembre

Ils se serrent la main, l'un est allemand, l'autre français ; ils sont sortis de leurs tranchées, bien avant l'armistice, quatre mois après le début de la guerre, pour se serrer la main, pour fraterniser . Peut-être même se souhaitent-ils « Joyeux Noël ! » et ce n'est pas seulement du cinéma. En effet, un film actuellement à l'affiche,



« Joyeux Noël ! » retrace les actes historiques de fraternisation entre les ennemis à l'occasion de Noël 1914. Coralie Jacquot, professeur d'Histoire-Géographie à Rozoy-sur-Serre a effectué des recherches sur ces faits :

Le chant semble avoir tenu une place importante en tant qu'élément déclencheur. Plusieurs témoignages s'accordent pour dire que dans la plupart des cas ce furent les Allemands qui commencèrent à chanter des chants de Noël (Stille Nacht, heilige Nacht), créant un effet magique dans la tranchée opposée, de l'autre côté du no man's land. Le chanteur était alors applaudi ou suivi dans son chant par les soldats des deux camps chantant chacun dans leur langue respective. « Dans

l'Argonne, le 130^e Württemberg eut droit à un récital du chanteur Kirchoff. Emballés, les soldats Français de la tranchée opposée grimperent sur les parapets et applaudirent tant et si bien que Kirchoff bissa le morceau ». Ces chants firent probablement prendre conscience aux soldats des deux camps que cette période revêtait pour tous le même caractère symbolique, tous auraient préféré être dans leur foyer. Ils prirent conscience qu'à ce moment précis ils n'étaient pas si différents les uns des autres.

Les scènes de fraternisation, très localisées, ont revêtu des formes diverses. Dans la plupart des cas, elles se sont limitées à des rencontres dans le No man's Land où l'on a partagé des victuailles, de l'alcool et des cigarettes. Il y a eu un match de football entre Britanniques et Allemands. Ailleurs, des officiers se sont mis d'accord pour une trêve afin de procéder à l'enterrement des morts tombés lors de l'offensive de la mi-décembre et qui se trouvaient dans le no man's land.

Nul ne sait si nos proches ont connu eux aussi un peu d'humanité dans le cauchemar de la grande guerre mais de très nombreux Saulzérois étaient présents au matin du 11 novembre pour commémorer leurs souffrances et leur mort.



SIAFA

- 29 mai 1946, un arrêté préfectoral autorise la création d'un syndicat entre les communes de Saulzet, Saint Germain de Salles, Barberier et Louchy-Montfand en vue de la poursuite de l'achèvement et de l'entretien des travaux d'assainissement.
- Devant le développement des demandes de travaux connexes au remembrement, le syndicat décide de se spécialiser dans cette activité et se transforme le 30 juin 1961 en Syndicat Intercommunal d'Amélioration Foncières de l'Allier (S.I.A.F.A). Il comptera jusqu'à 123 communes adhérentes soit 27% de la population du département.
- 31 octobre 2005, un arrêté préfectoral prononce la dissolution du SIAFA. Deux parcelles de terrain ont été cédées à la communauté de communes du pays de Saint-Pourçain et à l'Union des Vignerons, le bâtiment et le mobilier à la société ALLMAT. Sur les vingt agents employés au syndicat, onze ont été soit reclassés dans d'autres organismes, soit mis à la retraite. C'est la communauté de communes en pays saint pourcinois qui assure la gestion du personnel non reclassé dont la rémunération sera assurée par les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La quote-part de Saulzet s'élève mensuellement à 62.75 euros.

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Le sivom s'est engagé dans un programme de travaux important pour 2006 avec l'implantation de l'usine de traitement de l'arsenic et de minéralisation de l'eau à la sortie de la galerie de Louchadière ainsi que la transformation des locaux administratifs devenus trop exigus : ce qui explique la décision de l'augmentation du prix de l'eau de 5,50%, soit 1,59 euros le m³.

La création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été adoptée. Le budget et le règlement intérieur de cette nouvelle structure seront étudiés lors d'une prochaine assemblée générale.

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le Maire est responsable du contrôle des installations d'assainissement autonome et doit s'assurer que les eaux rejetées dans le milieu naturel aient fait l'objet d'un traitement suffisant, que les installations soient assez éloignées des points de captage d'eau potable ou encore qu'elles soient correctement entretenues et fonctionnent.

Le contrôle des équipements neufs réalisés avant et pendant la phase de construction (contrôle de conception et de réalisation) visera à s'assurer de la conformité du projet à la réglementation.

La commune a transféré ses compétences au sivom Sioule et Bouble qui, par l'intermédiaire du SPANC aura pour mission de contrôler l'assainissement autonome saulzétois.

LOCATION SALLE POLYVALENTE

REGLEMENT

La réservation de la salle des fêtes sera prise en compte dès que le dossier sera complet :

- attestation d'assurance fournie
- chèque de caution
- contrat de location signé en mairie

Les documents devront être fournis dans le mois qui suivra la demande de réservation.

Conditions d'utilisation des locaux

La salle polyvalente et ses annexes (cuisine, vestiaire, toilettes, locaux de rangement, parkings...) seront mis à la disposition de l'organisateur qui assurera l'agencement de la salle. Un état des lieux et un inventaire du matériel seront faits avant et après chaque location.

Une décoration pourra être installée à partir des pitons fixés tout autour de la salle en dessous du plafond et à partir des orifices existant sur les aérateurs.

Tout autre support est proscrit, de même que les pointes, punaises ou autres moyens de fixations.

**Le parquet de la salle ne devra jamais être lavé
FUMER dans l'ensemble des locaux n'est pas AUTORISE (1)**

Les abords, les locaux et le matériel seront rendus propres.

A l'extérieur les fumeurs veilleront à bien éteindre les mégots en les déposant dans le cendrier.

(1) Hormis l'aspect légal de cette disposition, pensez aux personnes incommodées par la fumée et celles atteintes de gênes respiratoires.

L'extracteur de fumées sera mis en route dès que le besoin s'en fera sentir (interrupteur dans le débarras).

Responsabilités de l'organisateur

Il est seul responsable :

- des nuisances sonores occasionnées par la musique, les invités ou autre cause.
- De ses invités et de leurs biens (la commune ne sera pas concernée en cas de vol ou d'accident).
- De la sécurité intérieure et extérieure sur les parkings et espaces non clos.
- Des règles d'utilisation éditées dans les conditions d'utilisation (ne pas fumer, décoration, ne pas laver le parquet).
- Des dégradations causées sur sols, murs, vitres, mobiliers, équipements (vaisselle), sanitaires et autres.

En outre, lors de la remise des clés, il prendra connaissances des consignes générales de sécurité (dispositif d'alarme, moyens de lutte contre l'incendie, voir d'évacuation) et veillera à leur application.

Pour le chauffage, la température affichée est atteinte après trois heures de fonctionnement environ. Il sera tenu compte de ce délai pour la mise en route.

TARIF DE MISE A DISPOSITION

Habitant de Saulzet	100 euros
Habitant hors commune	200 euros
Réunion de tout ordre	60 euros
Forfait nettoyage (facultatif)	40 euros
caution	400 euros

Ce spectacle a été organisé et financé par le SICTOM de Bayet et le Conseil Général de l'Allier.

Le jeudi 10 Novembre, les élèves de CP d'Espinasse Vozelle ont eu une animation sur les dangers de la route à 6 ans. Cette séance réalisée en classe a été menée par la prévention routière de Bellerive S/ Allier et financée par la Communauté d'Agglomération de Vichy.

Le projet Comenius

Les collègues espagnols et anglais ont été accueillis dans le RPI du vendredi 4 au mardi 8 Novembre. Les collègues bulgares souhaitent continuer à participer autant que possible au projet mais n'ont pas obtenu de subventions pour cette deuxième année.

Au cours de ce meeting, les enseignants ont décidé de faire porter les échanges de cette année scolaire sur le patrimoine (écoles, maisons, bâtiments ruraux ou industriels, bâtiments publics...) et sur les personnages célèbres. Ils ont également entamé un travail de comparaison des systèmes éducatifs de chaque pays. Ils ont aussi présenté leurs sites nationaux et ont décidé la mise en liens de ceux-ci afin d'envisager une ouverture au public dans les prochains mois.

La journée du dimanche a été consacrée à la découverte du volcanisme en Auvergne, sous une belle journée ensoleillée.

Grâce à la subvention accordée par l'Agence Socrates au RPI, ont pu être financés: 2 appareils photos numériques, 3 imprimantes, des livres et des jeux d'éveil aux langues et cultures étrangères, des visites ou entrées de musée à hauteur de 80€ par classe, des fournitures d'Arts Plastiques ou d'activités manuelles à raison de 60€ par classe, 30€ de fournitures diverses par classe, des CD vierges et des clés USB.

Et bien sûr, il est passé à l'école de Saulzet !..



Comité des Fêtes de Saulzet

Un an déjà que nous n'avons plus donné de nouvelles de notre association. Ne croyez pas qu'elle se soit endormie. Toutes les manifestations prévues au calendrier se sont déroulées dans de bonnes conditions, et les prochaines manifestations approchent à grands pas.

Le vide grenier brocante a eu lieu le dernier week-end de septembre 2005, moins d'exposants que les années précédentes et en plus le temps ne fut pas de la partie l'après midi.

Fin décembre 2005, le Noël des enfants de la commune a fait de nombreux petits heureux puisque environ une cinquantaine de bambins de 0 à 10 ans ont été gâtés par le Père Noël. Merci aux parents qui ont accompagné leurs enfants cet après midi là.



Et voici le calendrier de nos prochaines manifestations.

Retenez bien ces dates :

Dimanche 5 février 2006 : Traditionnelle galette des aînés.

Samedi 18 mars 2006 : soirée théâtre.

Dimanche 23 avril 2006 : marche.

**Nous vous attendons toujours aussi nombreux
à nos manifestations**

GYM FORME ET PLAISIR

Comme les saisons précédentes, la section gym a repris ses activités dès la mi-septembre 2005.

3 séances par semaine aux horaires habituels
lundi et jeudi de 19h30 à 20h30 et le jeudi après midi de 14h30 à 15h30

Cette année celles-ci sont encadrées par 2 animatrices diplômées de la FFEPGV :
Nelly et Jacqueline.

Les séances se déroulent toujours dans la salle polyvalente de Saulzet mise à la disposition du club par la commune.

Près d'une cinquantaine de licencié(es) de 13 à 75 ans évoluent actuellement : au programme, des exercices pour se maintenir en bonne santé : renforcement musculaire, coordination, habileté, entretien cardio-respiratoire à base d'exercices sur des steps, étirements, relaxation etc..... tout ceci dans la bonne humeur et.... pour une cotisation annuelle modique.

Dites le autour de vous : il est encore temps de venir nous rejoindre,
et 2 séances d'essai sont gratuites.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter les membres du bureau :

Présidente	Arlette BEAUDOUX 04 70 90 33 95
Trésorière	Christine TOUREAUX 04 70 90 17 02
Secrétaire	Dominique HUMBERT 04 70 90 00 94



INFOS:

La section vous invite à sa soirée « Tartiflette » qui aura lieu le 25 février 2006

PETANQUE SAULZETOISE

Forte de 37 licenciés, la Pétanque Saulzétquoise a réalisé une année 2005 très satisfaisante.

Deux équipes étaient inscrites en Coupe d'Allier :

- L'équipe « vétérans » n'est pas sortie de poule mais ils ont promis que l'année 2006 serait un bon « cru ».
- L'équipe « seniors » a perdu en demi-finale de la consolante ce qui est une belle performance.

De plus, nous avons organisé trois inter-sociétaires qui ont réuni en moyenne vingt équipes : convivialité et bonne humeur sont les résultats de ces concours.

Ensuite un inter société avec la sympathique équipe de Brout-Vernet a permis de passer deux agréables journées. L'expérience sera renouvelée en 2006 avec éventuellement quatre équipes.

Une soirée « merguez », un méchoui avec plus de 65 convives et une assemblée générale à laquelle 90% des licenciés étaient présents prouvent l'activité du club.

Ainsi, la pétanque Saulzétquoise adresse à tous ses licenciés, amis et sponsors ses remerciements pour leur participation à la vie de la société et leur souhaite tous ses vœux.

L'objectif 2006 est de consolider cette envie de jouer et de rassembler un maximum de joueurs aux différentes manifestations et nous espérons que de « jeunes joueurs » s'inscrivent afin que nous puissions créer des « ateliers » animés par un éducateur.

Nous comptons sur vous et merci encore.



Les participants à l'Assemblée Générale.



Pendant que certains dégustent...



D'autres, se démènent en cuisine !!!



La perdrix Saulzétoise

Le bureau ainsi que tous les chasseurs sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

Notre société s'est enrichie de deux nouveaux chasseurs :

Mr Nicolas Fabien
Mr Charbonnel Dimitri

La saison quant à elle se termine : elle nous a offert de très belles journées, idéales pour l'homme et son compagnon à quatre pattes.

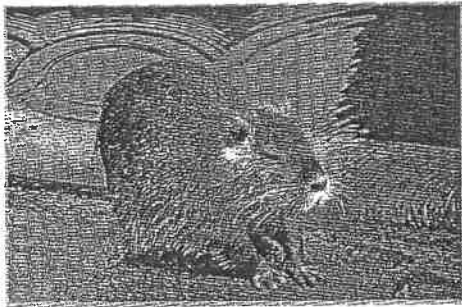
Nous remercions tous les membres de la société ainsi que les agriculteurs et toutes les personnes présentes par leurs pensées et actions lors des ball-trap et concours de belote.

La prochaine manifestation organisée par les chasseurs sera un concours de belote le 11 février 2006 à la salle polyvalente.

Deux Hôtes indésirables à Saulzet : le ragondin et le rat musqué.

La lutte contre le ragondin et le rat musqué en Auvergne est une nécessité du fait de l'ampleur des dégâts et des risques susceptibles d'être causés par ces rongeurs notamment en matière d'ouvrages hydrauliques, routiers ou ferrés, de santé humaine ou animale (leptospirose), de production agricole ou d'inondations.

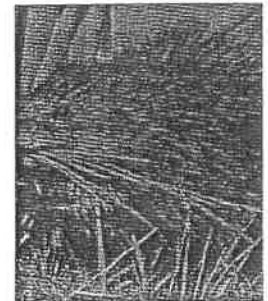
Ragondin



Il s'agit d'un mammifère rongeur qui fait environ 90 cm et qui pèse 5 à 7 kg pour les femelles adultes et 7 à 10 kg pour les mâles adultes. Il vit de 5 à 6 ans et fait 2 portées par an de 2 à 9 jeunes par portée.

Rat musqué

Il s'agit d'un mammifère rongeur qui fait environ 55 cm et qui pèse 1 kg à 1 kg 500. Il vit 3 à 4 ans et fait 2 à 3 portées par an de 6 à 7 jeunes.



FABIEN les piège avec deux cages. En 2004/2005 au cours de 115 jours de piégeage 37 rats musqués et 10 ragondins ont été capturés. En 2005/2006 sur 50 jours de piégeage 33 rats musqués et 12 ragondins l'ont été (la campagne est en cours celle-ci allant du 1^{er} juillet au 30 juin).

Des cages sont à la disposition des habitants (se renseigner en mairie)

Les chasseurs peuvent tirer les ragondins et les rats musqués jusqu'au 1er mars.

AMICALE SPORTIVE SAULZETOISE

La saison dernière, le championnat (pour l'équipe A) s'est joué lors de la dernière journée ; cette saison, cette équipe réalise un très bon début de parcours avec pourtant une équipe très légèrement différente par rapport à l'an dernier. Pour preuve, l'équipe A se classe à la 3^{ème} place de sa poule après d'excellents matchs et c'est aussi la seule équipe à avoir battu le leader Paray-Loriges.

L'équipe B se situe toujours dans le bas du classement et fait ce qu'elle peut avec une équipe rarement complète depuis le début de ce championnat.

Le classement :

Equipe A			Equipe B		
1	PARAY-LORIGES	35	1	SAULCET C.A. 2	35
2	ABREST U.S. 2	32	2	ST GERMAIN- ESCUROLLES	30
3	CHARROUX CS	29	3	VERNEUIL -TREBAN 2	28
4	SAULZET A.S.	29	4	BROUT VERNET 2	28
5	ST GERMAIN DES FOSSES 2	28	5	CHARMES 2000 3	24
6	CREUZIER LE VIEUX 3	28	6	THEIL LE US 2	23
7	VENDAT U.S. 2	26	7	LALIZOLLE-ECHASSIERE 2	22
8	ETROUSSAT F.C	25	8	CONTIGNY S.C. 2	19
9	ESCUROLLES E.	21	9	EBREUIL U.S. 2	17
10	GANNAT S.C. 2	19	10	ETROUSSAT F.C 2	16
11	LA CHAPELLE-MOLLES 2	18	11	SAULZET A.S. 2	15
12	LALIZOLLE-ECHASSIERE	14			

Du côté des transferts, l'ASS a enregistré l'arrivée de 10 nouveaux joueurs (Ludovic Bellet, St Gérard de Vaux / Pascal Cornet, Gannat / Bruno Duroch, Chantelle / Franck Jaillet, Wolxheim, Alsace) / Frédéric Pinel, Ebreuil / Mickaël Bobier, Kevin Genebrier, Lucien Ladanne, Dimitri Mesples et Romain Pons) et le départ de 12 joueurs (David Bonnamour, St Germain de Salles / Dominique Boyer, Contigny / Thierry Favier, Bellerive-Brugheas / Didier Lucas, Charmes / Nicolas Moret, Escurolles / Loïc Rogier, Charmes / Jean-François Arnaud, Bruno Bielli, Christian Crevon, Renaud Deberteix, Philippe Tiaud et Alexandre Magnier n'ont pas souhaité renouveler leur licence)

Le club compte 29 licenciés dont une seule dirigeante.

Le calendrier des matchs retour :

	Equipe A	Equipe B
29 - 01 - 2006	Reçoit Lalizolle/Echassière	Va à Lalizolle/Echassière
05 - 02 - 2006	Va à Escurolles	Reçoit Ebreuil 2
12 - 02 - 2006	Reçoit Abrest 2	Va à Verneuil/Treban
26 - 02 - 2006	Va à St Germain des fossés	Reçoit Brout Vernet 2
12 - 03 - 2006	Reçoit Gannat 2	Va à Contigny 2
19 - 03 - 2006	Va à Paray/Loriges	Reçoit Saulcet 2
02 - 04 - 2006	Va à La Chapelle/Molles 2	Reçoit Le Theil 2
09 - 04 - 2006	Va à Creuzier le Vieux	Exempt
23 - 04 - 2006	Va à Vendat 2	Reçoit St Germain de Salles
14 - 05 - 2006	Reçoit Etroussat	Va à Etroussat
21 - 05 - 2006	Va à Charroux	Reçoit Charmes 2000 3

En décembre, les joueurs sont passés auprès des saulzétos pour les calendriers. Comme toujours, l'accueil des habitants de la commune a été très apprécié par les joueurs.

VIE DE LA COMMUNE

Médailles

Le 5 mars 2005, 2 saulzétois ont été distingués en recevant la médaille d'honneur communale pour leurs actions au service de notre commune.

Daniel TAGORNET était décoré de la médaille de vermeil par Mr FERTIER, Sous-préfet, tandis que Mme DEFAY, Conseillère Générale, remettait la médaille d'argent à Madeleine CROCHET.

Daniel TAGORNET est au service de la commune depuis 1965 tout d'abord en tant que conseiller municipal puis adjoint à partir de 1989 et enfin Maire depuis 1991. Cette médaille vient donc récompenser un engagement sans faille envers notre commune qui perdure encore à l'heure actuelle.

Madeleine CROCHET quant à elle fut conseillère municipale de 1983 à 2001 et demeure membre active du CCAS. C'est pour son dévouement au service des saulzétois et des saulzétoises qu'elle a reçu la médaille d'argent.

Félicitations à tous les deux et un grand merci pour le travail accompli.



LOCATION SALLE POLYVALENTE

REGLEMENT

La réservation de la salle des fêtes sera prise en compte dès que le dossier sera complet :

- attestation d'assurance fournie
- chèque de caution
- contrat de location signé en mairie

Les documents devront être fournis dans le mois qui suivra la demande de réservation.

Conditions d'utilisation des locaux

La salle polyvalente et ses annexes (cuisine, vestiaire, toilettes, locaux de rangement, parkings...) seront mis à la disposition de l'organisateur qui assurera l'agencement de la salle. Un état des lieux et un inventaire du matériel seront faits avant et après chaque location.

Une décoration pourra être installée à partir des pitons fixés tout autour de la salle en dessous du plafond et à partir des orifices existant sur les aérateurs.

Tout autre support est proscrit, de même que les pointes, punaises ou autres moyens de fixations.

**Le parquet de la salle ne devra jamais être lavé
FUMER dans l'ensemble des locaux n'est pas AUTORISE (1)**

Les abords, les locaux et le matériel seront rendus propres.

A l'extérieur les fumeurs veilleront à bien éteindre les mégots en les déposant dans le cendrier.

(1) Hormis l'aspect légal de cette disposition, pensez aux personnes incommodées par la fumée et celles atteintes de gênes respiratoires.

L'extracteur de fumées sera mis en route dès que le besoin s'en fera sentir (interrupteur dans le débarras).

Responsabilités de l'organisateur

Il est seul responsable :

- des nuisances sonores occasionnées par la musique, les invités ou autre cause.
- De ses invités et de leurs biens (la commune ne sera pas concernée en cas de vol ou d'accident).
- De la sécurité intérieure et extérieure sur les parkings et espaces non clos.
- Des règles d'utilisation éditées dans les conditions d'utilisation (ne pas fumer, décoration, ne pas laver le parquet).
- Des dégradations causées sur sols, murs, vitres, mobiliers, équipements (vaisselle), sanitaires et autres.

En outre, lors de la remise des clés, il prendra connaissances des consignes générales de sécurité (dispositif d'alarme, moyens de lutte contre l'incendie, voir d'évacuation) et veillera à leur application.

Pour le chauffage, la température affichée est atteinte après trois heures de fonctionnement environ. Il sera tenu compte de ce délai pour la mise en route.

TARIF DE MISE A DISPOSITION

Habitant de Saulzet	100 euros
Habitant hors commune	200 euros
Réunion de tout ordre	60 euros
Forfait nettoyage (facultatif)	40 euros
caution	400 euros

AU REVOIR GEORGES

Georges MOENY nous a quittés le 6 février 2005.

Il est né le 26 septembre 1918 à Broût Vernet dans une famille d'artisan maçon. Il est venu s'installer à Saulzet suite à la nomination dans notre commune de Mme MOENY, celle qui a appris à lire et à compter tant d'entre nous.

Dès 1953, il fut pour la première fois conseiller municipal, puis adjoint au Maire en 1971 et en juin 1975 après le décès d'Henri SARRON, il devint Maire de Saulzet. Dans un premier temps il assura la continuité des travaux engagés par son prédécesseur avec notamment la poursuite des travaux d'assainissement afin de relier un maximum de saulzétois au tout à l'égout.

Mais la grande entreprise de son dernier mandat fut le réaménagement de la Mairie et la construction de la Salle Polyvalente.

Homme de cœur et de dévouement envers les autres, il conserva tout au long de ses mandats successifs un grand sens de l'engagement municipal.



LE PASS'JEUNES

Le Pass'Jeunes Allier est un dispositif mis en place par le Conseil Général de l'Allier en direction des jeunes de 15 à 25 ans résidant dans le département. Moyennant un coût d'acquisition de 4 euros, il donne accès à plus de 200 réductions à travers tout le département dans différents domaines : spectacles, cinémas, activités sportives et culturelles, commerces, auto-écoles....

Le Pass'Jeunes est disponible par correspondance à l'aide d'un bon de commande disponible en mairie sur lequel est indiqué la procédure à suivre pour recevoir la carte et le guide des réductions.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée à l'adresse suivante : passjeunes@c03.fr

OBJETS ENCOMBRANTS : mardi 18 avril 2006
Jeudi 12 octobre 2006

EPAVES AUTOMOBILES : jeudi 20 avril 2006
Jeudi 12 octobre 2006

Dictons du Calendrier paysans des temps jadis

Pour les paysans chacun des 365 jours de l'année avait son nom, celui de la fête ou du Saint du jour : ces dictons disaient si l'on pouvait alors semer ou repiquer, si la pluie était à craindre, s'il fallait soigner tel ou tel mal.

Ces dictons illustrent les anciens calendriers des laboureurs

Janvier d'eau chiche fait le paysan riche.
Saint Julien brise la glace, s'il ne la brise il l'embrasse.
Les jours de la sainte Antoine, croissent du repas d'un moine.
Saint Vincent clair et beau, donne plus de vin que d'eau.
Le chaud à la Saint Joseph l'été sera bref.
Avril pluvieux, mai ensoleillé, rendent le paysan orgueilleux et l'usurier soucieux.
Au jour de Sainte Prudence, s'il fait du vent, le mouton danse.
Mai frileux, an langoureux, mai fleuri, an réjoui, mai venteux, an douteux.
Saint Médard, grand pissard, il pleut 40 jours plus tard
Pâques on marie les ânes, à la Saint Jean les bons enfants.
Juillet sans orages, famine au village.
Gelée blanche de Saint Eustache, grossit le raisin qui tache.
Soleil qui brille à la Sainte Eulalie, promet du cidre à la folie.
A la Saint Thomas, cuis ton pain, lave tes draps, dans trois jours Noël t'aura.
Mars venteux; verger pommeux
Au premier avril, il faut que le pinson boive dans le buisson
Juillet, qui sème dru récolte menu, années de noisettes, année de disette

ETAT CIVIL



Bienvenue !

- Mathis BOYER
- Rébecca et Anaïs BOYER
- Mathéo BEUGNET
- Valentine DEBIZE
- Nino SIMONIN
- Marie FONCELLE
- Anaïs THOMAS

Nous ont quittés cette année

Georges MOENY
Jean PEURIERE



A été inhumée

Corinne SARRON



Se sont mariés :

- ☞ Eric BECHU et Sandrine CATALA
- ☞ Miguel GAUVIN et Sandra GUITARD
- ☞ Thierry CROCHET et Nathalie SAINT QUINTIN

Ont emménagé :

Mr TREMERIE , mme WEINGRAD et leurs enfants
Mr SIMONIN, mme MEUNIER et leurs enfants
Mr et mme ESPINOUSE
Mr DESAYES et mme LETIEC
Mr Boyer et melle BERTHON et leur fils
Melle BERNIER
Mme SARZINIEC
Mr et mme RODIER et leurs enfants
Mr et mme SOETEOEK Adrianus
Mr et mme MAUBLANT
Mr et mme DEPREATERE et leurs enfants
Mr et mme MOULIN

